

CONCEPT DE PROTECTION

MESURES COVID – CPAY

L'objectif de ces mesures est de réduire le nombre de nouvelles infections le plus rapidement possible tout en permettant à nos athlètes de continuer leur activité sportive !!

Toute personne fréquentant la patinoire doit adopter un comportement responsable, en se conformant au présent concept de protection et aux instructions du personnel d'exploitation des infrastructures sportives.

REGLES D'HYGIENE

- ✓ Seules les personnes ne présentant aucun symptôme de la Covid-19 peuvent entrer dans la patinoire.
- ✓ Il est obligatoire de se désinfecter les mains en arrivant et en repartant.
- ✓ Les entraînements dans la patinoire sont autorisés sans certificat COVID pour autant que le nombre de personnes présentes en même temps dans la patinoire ne soit pas supérieur à 30 et que le groupe s'entraîne régulièrement ensemble. Si le nombre de personnes est supérieur ou que les groupes sont mélangés, un certificat COVID est obligatoire dès 16 ans.
- ✓ Le port du masque n'est pas nécessaire pour la pratique sportive. Chacun est responsable de son masque, veuillez ne pas laisser trainer les masques à la bande.
- ✓ Les professeurs et moniteurs ayant un Pass COVID peuvent retirer le masque pour donner les cours. Les professeurs et moniteurs sans Pass COVID devront porter le masque pour dispenser des cours.
- ✓ Respecter 1,5 m de distance entre chaque personne.
- ✓ Il est impératif de respecter les directives spécifiques concernant les bâtiments ou lieux d'entraînements.

COURS

- ✓ **Si le certificat COVID n'est pas contrôlé pour les entraînements, le port du masque est obligatoire aux entrées de la patinoire, dans les couloirs, les zones d'attente, les vestiaires et les WC. Sont exemptés du port du masque, les enfants de moins de 12 ans.**
- ✓ Les patineurs des cours collectifs doivent attendre à l'extérieur de la patinoire que le coach/moniteur vienne les chercher 15 min avant le début des cours. Lorsque tous les membres du groupe sont présents ils entrent ensemble (1 groupe à la fois). Les compétiteurs peuvent rejoindre leurs vestiaires respectifs 15 min avant le début des cours. Les horaires doivent être respectés de manière stricte.
- ✓ Les participants des cours collectifs, privé, semi-privés utilisent le vestiaire qui leur a été attribué.
- ✓ Le temps de fréquentation est limité à la durée de l'entraînement. Au terme des cours, l'ensemble des participants doit sortir du complexe.

- ✓ Le CPAY vous informera des horaires et des groupes admis sur glace par moyen du site internet, groupe WhatsApp ou e-mail. Il suivra strictement les directives émises par la Confédération, le Canton de Vaud et le Service des sports d'Yverdon-les-Bains.
- ✓ Le CPAY tiendra la liste des présences, l'identité et les coordonnées de chaque participants-es. Les données de contact sont transmises sur demande au Service de la santé publique à des fins d'identifications et d'information aux personnes présumées infectées conformément à l'art. 33 LEp.
- ✓ Les participants des cours privés et semi-privés peuvent entrer maximum 15 minutes avant le début de leur cours. Les horaires doivent être respectés de manière stricte.
- ✓ Au terme des cours, l'ensemble des participants doit sortir du complexe. Si certaines personnes veulent venir patiner à titre privé, il convient de régler les modalités d'entrée comme précisées dans le concept d'ouverture au public.

VESTIAIRES

- ✓ Il est interdit de manger dans les vestiaires.
- ✓ Les patineurs respectent le vestiaire qui leur a été attribué à l'inscription aux cours

ATHLETES

- ✓ Un planning des entraînements vous sera communiqué par les professeurs.
- ✓ **Pour les compétiteurs, les échauffements se feront à l'extérieur de la patinoire.**
- ✓ Espacez les gourdes et les protèges-lames sur le bord de glace et demandez à votre professeur responsable pour y accéder.
- ✓ Ne sont pas autorisées à participer au cours :
 - les personnes présentant des symptômes d'une affection aiguë (par exemple: toux, maux de gorge, fièvre, perte de goût, etc.).
 - les personnes ayant été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant le cours.
 - les personnes rentrant d'un pays, d'une région à risque figurant sur la liste de l'OFSP.
- ✓ En cas de suspicion ou de test positif, les participants doivent avertir immédiatement la Présidente du CPAY par mail ou SMS.

PARENTS ET ACCOMPAGNANTS

- ✓ Il est demandé aux personnes accompagnant les enfants **de ne pas entrer dans l'enceinte de la patinoire**. Cette mesure doit être strictement appliquée.

Pour le bien de nos membres, le comité du CPAY se réserve le droit d'instaurer des mesures plus strictes que celles dictées par la Confédération, le Canton et le Service des sports d'Yverdon-les-Bains lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- Le doute subsiste quant à certaines règles dictées par la Confédération, le Canton ou le Service des sports de la ville (nous appliquons alors le principe de prudence).
- Une "période de transition" est nécessaire juste après une annonce de la Confédération ou du Canton, afin de laisser le temps au Comité d'adapter la structure aux nouvelles mesures dictées.
- Les mesures dictées par la Confédération, le Canton ou le Service des sports de la ville sont trop compliquées à adapter à notre situation particulière.

Ainsi fait à Yverdon-les-Bains le 16 septembre 2021.

Le comité